

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.

Nos engagements environnementaux

Chloride SAS, spécialiste de l'Eclairage de Sécurité via sa marque AEES s'engage dans une démarche d'efficacité énergétique et déploie une démarche environnementale.

Nos engagements :

- ✓ Diminuer la consommation énergétique des produits.
- ✓ Promouvoir les technologies qui préservent l'environnement.
- ✓ Imaginer de nouveaux produits toujours plus éco-performants.

Description du produit

Description	Luminaire d'Eclairage de Sécurité d'évacuation à LEDs boîtier plastique encastré				
Fonction	45 48-230 : LSC d'évacuation à LEDs DBR : Signalétique pour évacuation de personnes à mobilité réduites				
Références	6 996 002 DBR (voir notice produit)	Désignations	TEMPO2 45 48-230 TEMPO2 45 48-230 DBR	Lumens	45lm 20lm / 45lm
Tension	230Vca – 50Hz	Puissance	1.30W / 2.5VA	IP / IK	IP43 / IK05



Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché. Les produits respectent à titre volontaire les restrictions de substances spécifiées dans la directive RoHS ainsi que les préconisations de la REACH.

Les matériaux constitutifs sont répartis de la façon suivante :

Masse totale du produit de référence 6 996 002 et DBR (emballage unitaire compris)

429 g

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Emballages en % de la masse	
PC	50.5%	Acier	1.2%	Carton	27.9%
ABS	8.1%	aluminium	0.7%	Papier	2.3%
Résine époxy	0.8%	alliage	0.7%		
PVC	0.7%			Total emballages	30.2%
PE	0.7%				
Thermodurcissable	0.7%			Autres en % de la masse	
				Fibre de verre	1.1%
Divers plastiques	0.5%	Divers métaux	0.6%	Divers autres	3.6%
Total plastique	62.0%	Total métaux	3.2%	Total autres	4.7%

Fabrication

Ces produits sont conçus en France, tous nos sites de production sont engagés dans une démarche de certification ISO 14001.

Distribution

100% des emballages utilisés sont recyclables ou valorisables.

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638

Chloride SAS, spécialiste de l'Eclairage de Sécurité via sa marque AEES s'est engagé à

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins des ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées « N ».
- Concevoir / utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.

Utilisation

Scénario d'utilisation

- Ce produit a une puissance de 1,30W sous 230 Vac. Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24h/24h, 365j/an, pendant 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 113,88 kWh.

Consommable

- Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit

Entretien et maintenance

- Pour plus de facilité d'installation et de maintenance, le bloc est débrochable de son socle fixé au mur.

Fin de vie

Chloride SAS, spécialiste de l'Eclairage de Sécurité via sa marque AEES s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Dans cet objectif, Chloride SAS est membre fondateur de la filière Recylum de récupération et retraitement des DEEE en France. Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, élimination des substances dangereuses, démantèlement simple...).

- Déchets contenus dans le produit à traiter spécifiquement :
 - Cartes électroniques : 25g
- Taux de recyclabilité calculé selon IEC/TR 62635 :2012

Produits	réf. 6 996 002 et DBR
Taux de recyclabilité estimé	87.2%
Matériaux plastiques	54.1%
Matériaux métalliques	2.8%
Matériaux autres	4.1%
Emballages	26.3%

Impacts environnementaux

Les impacts environnementaux ont été analysés sur les phases de Fabrication , de Distribution , et d'Utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance (voir paragraphe utilisation)
- Un fonctionnement 24h/24h, 365j/an, pendant une durée d'usage^(*) de 10 ans
- Electricité mixe ; 230V ; 2008 ; France
- La prise en compte de l'emballage unitaire

Indicateurs d'impact <i>réf. 6 996 002</i> et DBR	Total cycle de vie	Unité	Matière première et Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie
Participation au réchauffement climatique	1.76E+01	kg CO ² eq.	2.81E+00	1.53E-02	1.08E-03	1.48E+01	1.97E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone	1.99E-05	kg CFC-11 eq.	6.09E-07	3.09E-11	2.18E-12	1.93E-05	2.73E-09
Acidification des sols et de l'eau	5.66E-02	kg SO ² eq.	7.29E-03	7.22E-05	5.10E-06	4.92E-02	4.80E-05
Eutrophisation de l'eau	6.39E-03	kg(PO ⁴) ³⁻ eq.	1.29E-03	1.67E-05	1.18E-06	5.07E-03	1.17E-05
Formation d'ozone photochimique	4.39E-03	kg C ² H ⁴ eq.	8.26E-04	5.20E-06	3.68E-07	3.55E-03	6.49E-06
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	1.01E-04	kg Sb eq.	9.50E-05	6.10E-10	4.32E-11	6.04E-06	5.06E-10
Appauvrissement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	1.99E+02	MJ	2.74E+01	2.14E-01	1.52E-02	1.71E+02	2.31E-01
Pollution de l'eau	1.26E+03	m ³	3.04E+02	2.51E+00	1.77E-01	9.55E+02	1.90E+00
Pollution de l'air	1.10E+03	m ³	4.22E+02	7.02E-01	4.97E-02	6.69E+02	2.71E+00
Total d'énergie primaire utilisée	1.21E+03	MJ	5.09E+01	2.16E-01	1.53E-02	1.16E+03	3.16E-01
Volume net d'eau douce consommée	2.94E+02	m ³	2.30E-01	1.36E-06	9.65E-08	2.93E+02	3.49E-05

Les calculs ont été réalisés avec le logiciel EIME Version 5.8.1 et la base de donnée version CODDE-2018-11 selon le PCR 3 – 2015 et le PSR 0007 - 2015.

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendu.

Glossaire

Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE).
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE).
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Participation au réchauffement climatique	Indicateur du potentiel de réchauffement climatique causé par les émissions dans l'air contribuant à l'effet de serre.
Appauvrissement de la couche d'ozone	Indicateur des émissions dans l'air participant à la destruction de la couche d'ozone.
Acidification des sols et de l'eau	Indicateur du potentiel d'acidification des sols et de l'eau causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère.
Eutrophisation de l'eau	Indicateur de la participation à l'eutrophisation de l'eau par l'enrichissement du milieu aquatique en éléments nutritifs, par exemple : effluents industriels, domestiques, agriculture, etc...
Formation d'ozone photochimique	Indicateur des émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	Indicateur de l'épuisement des ressources naturelles non fossiles.
Appauvrissement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	Indicateur de l'épuisement des ressources naturelles fossiles.
Pollution de l'eau	Indicateur de la quantité d'eau nécessaire pour diluer les éléments toxiques déversés dans l'eau pour toutes les étapes du cycle de vie du produit.
Pollution de l'air	Indicateur de la quantité d'air nécessaire pour diluer les éléments toxiques émis dans l'air pour toutes les étapes du cycle de vie du produit.
Total d'énergie primaire utilisée	Indicateur de la consommation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie du produit.
Volume net d'eau douce consommée	Indicateur de la consommation nette d'eau douce durant le cycle de vie du produit.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultime produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.